



**CAF TOURAINE**

ACTION SOCIALE  
Service Développement territorial  
TSA 47444 - 37929 TOURS Cedex 9

<https://www.caf37-partenaires.fr/>

## **Appel à projet « Stratégie Premiers Pas »**

**Parcours d'éveil et de socialisation pour les  
enfants âgés de 2-3 ans qui ne fréquentent pas  
les modes d'accueil collectifs**

**Cahier des charges 2024-2027**



<https://www.parents-touraine.fr/>



<https://monenfant.fr/>

**Appel à projet « Stratégie Premiers Pas »**  
**Dans le cadre des Fonds publics et Territoires Enfance de la CNAF**  
**Parcours d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 2-3 ans qui ne fréquentent pas les modes d'accueil collectifs :**  
**- Développement des compétences cognitives et psycho-sociales des enfants**  
**- Accompagnement à la fonction parentale des parents**

## **1 Le contexte national et local**

La stratégie « premiers pas »<sup>1</sup> est issue d'un cycle national de séminaires notamment scientifiques visant à définir une politique publique de développement du jeune enfant et des modes d'accueil. Elle vient compléter la démarche 1000 jours<sup>2</sup>.

**Les principaux enseignements de ce cycle sont :**

- A 2 ans et demi, le développement du langage est très marqué par le gradient social. A 3 ans et demi, on retrouve le même impact sur les capacités cognitives de résolution de problèmes et de raisonnement non verbal. Certaines compétences dont l'acquisition se joue dans la petite enfance et sont particulièrement prédictives des apprentissages futurs.
- Les temps de socialisation et d'éveil, les modes d'accueil, si certaines conditions de qualité sont remplies, ont un effet positif sur le développement des jeunes enfants. Les enfants issus des quartiers défavorisés sont ceux qui tirent le plus profit de ces effets positifs alors même qu'ils sont moins nombreux à en bénéficier. Ces temps sont un levier puissant de réduction des inégalités.

**A l'issue des séminaires nationaux « Premiers Pas », il est apparu que la mise en place d'une offre de socialisation régulière et progressive (au moins 4 demi-journées semaine - mi-temps) pour les enfants (+ de 6 mois) issus de familles vulnérables avant l'entrée à l'école maternelle permettrait de lutter contre la reproduction des inégalités sociales.**

**Un premier appel à projet a été lancé par l'Etat et la CNAF<sup>3</sup> en 2023.**

**2 collectivités ont déposé un dossier sur l'Indre et Loire et ont été retenues (La ville de saint Pierre des Corps et la ville de Tours sur les quartiers du Sanitas-Rotonde) pour mettre en place un parcours coordonné et accompagné des enfants de 2 / 3 ans qui ne fréquentent pas les modes d'accueil et de leurs parents. Ce parcours s'appuie sur des ressources locales. La mesure d'impact sur les compétences des enfants et des parents est réalisée par l'Université de Tours-UMR CITERES.**

---

<sup>1</sup> <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/presentation-cycle-de-seminaire-premiers>

<sup>2</sup> <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/1000jours/>

<sup>3</sup> <https://solidarites.gouv.fr/fonds-d-innovation-pour-la-petite-enfance-appel-projets>

## **2 L'appel à projet**

**La CAF Touraine lance une seconde vague d'appel à projet 2024-2027 avec pour objectif d'essayer cette démarche.**

Cet appel à projet (AAP) s'inscrit :

- En complément des financements de la branche famille déjà existants pour l'accueil du jeune enfant. Il s'agit de diversifier de l'offre avec des expériences de socialisation de qualité avant l'école maternelle
- Dans le cadre des Fonds Publics et Territoire Petite Enfance Innovation.

### **2.1 Les attendus**

**L'objectif est de permettre aux familles ayant des enfants âgés entre 2 et 3 ans, ne fréquentant pas d'accueil collectif, d'accéder à un parcours structuré et coordonné de 4 demi-journées hebdomadaire minimum ayant pour enjeux la socialisation et l'éveil des enfants.**

Plus précisément, il s'agit de :

- Développer la socialisation des enfants (2-3 ans) par la participation à un parcours d'activités ludiques d'éveil et de découvertes diversifiées
- Permettre aux parents d'accéder à des temps de répit par la mise en œuvre de temps leurs étant réservés (sans les enfants)
- Soutenir la fonction parentale par la mise en œuvre de temps parent-enfant et de temps spécifiques dédiés aux parents
- Accompagner la séparation entre parents et enfants par une transition progressive avant l'entrée à l'école maternelle

**Le parcours devra proposer des activités complémentaires de différentes natures et thématiques :**

- Activités de développement du langage par la lecture notamment
- Activités de motricité, sportives
- Activités scientifiques et/ou environnementales
- Activités artistiques et/ou culturelles
- Activités autour du jeu
- Ateliers parents enfants (type LAEP, ludothèque, ...)
- Ateliers thématiques parents en fonction des besoins exprimés par les parents et/ou identifiés par les acteurs (Santé/alimentation/hygiène/prévention écran...)

## **2.2 Les principes d'interventions**

L'appel à projet vise à faire émerger des projets construits sur la base d'une démarche décloisonnée et coordonnée entre l'ensemble des acteurs qui mettront chacun en œuvre les leviers à leur disposition.

Ainsi, outre les initiateurs du projet, la mobilisation la plus large possible des acteurs sur le territoire sera recherchée : éducation nationale, conseil départemental et ses services, coordinateurs-trices des contrats locaux de santé, mutualité sociale agricole, les acteurs sportifs, culturels, .....

## **2.3 Le périmètre géographique du projet**

En fonction du contexte local et des besoins repérés, le projet pourra avoir un rayonnement à l'échelle du quartier, de la ville ou de l'EPCI.

La CAF affectera ses crédits sur les territoires vulnérables, (prioritairement les territoires situés en zone politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale).

## **2.4 Le financement du projet**

**Le financement de la CAF couvrira la période de 2024 à 2027.**

L'aide financière de la Caf ne pourra excéder

- 80% du coût total du projet en ZRR
- 60% du cout total du projet en zone politique de la ville

Le co-financement est la règle.

Cette aide correspond aux salaires et charges liées au projet.

Les premières expériences montrent que l'accompagnement de 20 enfants et leurs parents nécessite 1,3 postes de coordination d'animation (soit un coût de 65 000 € hors charges de structure)

**La mise en œuvre de ce projet ne nécessite pas une autorisation de fonctionnement de la PMI. Il ne s'agit pas d'un mode d'accueil. Les enfants sont placés sous la responsabilité des parents.**

**L'accueil des enfants et des familles doit toutefois être réalisé par des professionnels diplômés de la petite enfance ou du travail social ou de l'animation.**

### **3. Les Modalités de candidature**

Tout dossier doit être formellement déposé par une collectivité même si le projet est déployé opérationnellement par un tiers. Les fonds pourront être versés à ce tiers dans le cadre d'une convention tripartite.

**Le document ne devra pas excéder 10 pages et présentera les caractéristiques suivantes :**

1. Présentation du porteur du projet :

Nom de la collectivité :

Interlocuteurs politiques de la collectivité :

Interlocuteurs techniques et coordonnées :

Acteur Tiers (en charge du projet) :

Interlocuteur et coordonnées :

2. Des éléments de diagnostic synthétiques sur la situation actuelle du territoire en matière d'accueil du jeune enfant, de vulnérabilité des familles et des enfants dont un volet portant sur les compétences psycho-sociales et cognitives ;

3. Le parcours proposé aux enfants et familles et son organisation

4. Les modalités d'approche des parents ciblés

5. La méthodologie de travail en interne et avec les partenaires ;

6. Les moyens humains et matériels au service du projet ;

7. Le calendrier et les modalités de déploiement du projet ;

8. Le budget :

A partir du modèle ci-après, le cadrage budgétaire pour les 3 ans, un budget prévisionnel par an ; avec le cas échéant une proposition de répartition entre les porteurs dans le cas d'un projet coopératif ;

<b>CHARGES</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
<b>60 - Achat</b>				<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services</b>			
Prestations de services							
Achats matières, fournitures et petit équipement				<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>			
<b>61 - Services extérieurs</b>				<b>74 - Subventions d'exploitation</b>			
Locations				CAF37			
Entretien, réparation, travaux et aménagement				Collectivité, à préciser			
Assurance				Autres			
Documentation							
Téléphone, EDF, internet							
<b>62 - Autres services extérieurs</b>							
Publicité, publications (Communication)							
Déplacements, missions							
Autres charges : A préciser							
<b>64 - Charges de personnel</b>							
Rémunération des personnels : <b>X ETP</b>							
Charges sociales							
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>							
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>				<b>87- Contributions volontaires en nature</b>			
Mise à disposition gratuite de biens et services				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

Commentaires liés au budget :

**Le volet évaluation sera directement pris en charge par la CAF dans le cadre d'une convention avec l'Université - UMR CITERES**

**Pour une première vague de réponse, le projet devra être transmis aux caf avant le 31/12/2024 à l'adresse suivante :**

**Michael BOUDMER**

**CAF Touraine**

**Tél : 06.25.25.51.37**

[michael.boudmer@caf37.caf.fr](mailto:michael.boudmer@caf37.caf.fr)

**La Caf mettra en place un jury partenarial et pluri-institutionnel pour sélectionner les projets.**

#### **4. Les modalités d'accompagnement de la CAF au développement de projet**

La Caf peut apporter un appui à l'ingénierie de projet.

Une présentation des projets menés par la Ville de Tours et Saint Pierre des Corps est possible.

**Pour toute question concernant cet appel à projet, vous pouvez contacter vos correspondants locaux.**



# Territoires d'intervention Service Développement Territorial CAF Touraine - Mai 2024 -



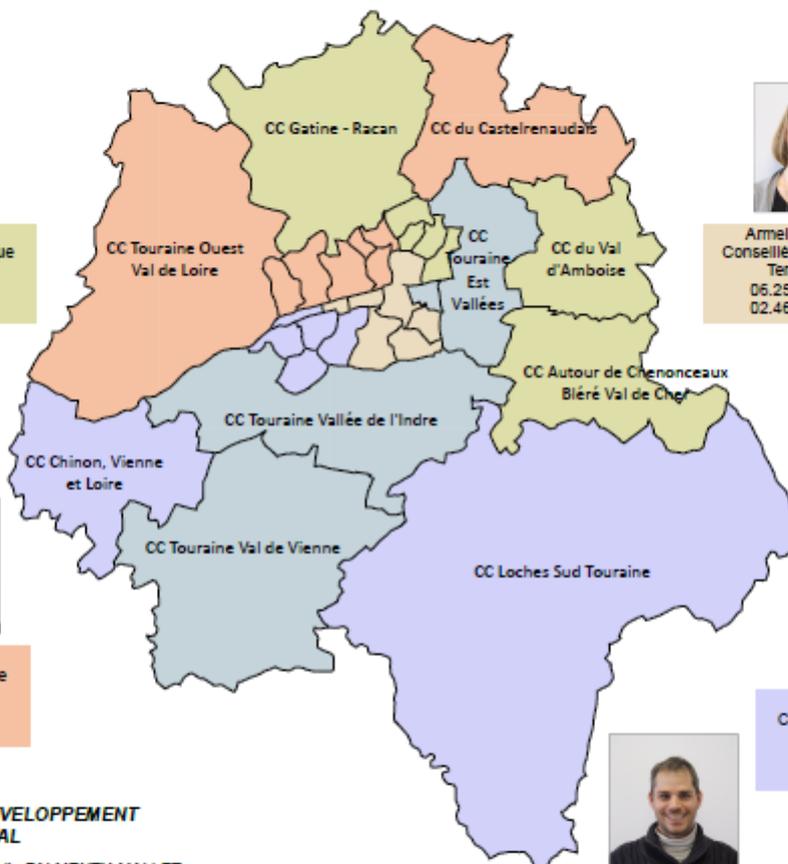
Caroline FIORE  
Responsable Adjointe Action Sociale  
Chargée du Développement Territorial  
02.46.67.10.58



Emilie FRIGUI  
Conseillère Technique  
Territoriale  
06.25.25.52.20  
02.46.67.10.67



Armelle BARON  
Conseillère Technique  
Territoriale  
06.25.25.51.63  
02.46.67.10.62



Alexandra LATAPY  
Conseillère Technique  
Territoriale  
06.25.25.51.49  
02.47.31.56.02



Nathalie RETEL  
Conseillère Technique  
Territoriale  
06.25.25.51.46  
02.46.67.10.71

## CHARGÉES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL



Nathalie PALMENTY-MALLET  
06.27.47.52.08  
02.46.67.10.60  
CC Castelnaudais  
CC Autour de Chenonceaux  
CC Val d'Amboise  
CC Loches Sud Touraine  
CC Touraine-Est Vallées



Antoine MARZAC  
Conseiller Technique  
Territoriale  
06.29.07.00.91  
02.46.67.10.65



Marie-Hélène PEALA  
06.25.25.52.21  
02.46.67.10.68  
CC Touraine Val de Vienne  
CC Touraine Vallée de l'Indre  
CC Touraine Ouest Val de Loire  
CC Chinon Vienne et Loire  
CC Gatine Racan

## CHARGÉE D'ÉTUDES



Emilie SOEUR  
Chargée d'études  
en Action sociale  
02.46.67.10.70

## CONSEILLERS TECHNIQUES THÉMATIQUES



Karine LORMOIS  
Petite Enfance / Enfance  
et Handicap  
06.03.73.40.20  
02.46.67.10.61



Michaël BOUDMER  
Parentalité  
Interlocuteur parentalité  
sur la métropole  
02.46.67.10.59



Nabila TALAL  
Animation Vie Sociale/  
Habitat / Jeunesse  
06.23.55.02.20